

## CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Mars 2018

Excusés : Isabelle GEHIN (procuration à Laure KELLER), Philippe FRANTZ (procuration à Jean-Luc BOUTIN), Christine SGARD (procuration à Philippe NOEL)

Secrétaire de séance : Lydie GABRION

Approbation du Conseil Municipal du 12/02/2018 : Voté à l'unanimité.

### Délégations de Monsieur le Maire :

- FLORAGIS : expertise zones humides : 1200 €
- EOLIS : étude modification PLU : 564 €
- SDEL VOSGES : contrat performance énergétique 2<sup>ème</sup> tranche : 91 947.50 €
- AS CONCEPT : portes bâtiments station d'eau : 2967.60 €

### Approbation du projet travaux en eau potable et demande de subvention :

Monsieur le Maire rappelle le projet de travaux en eau potable et informe le Conseil Municipal que ce projet est susceptible de bénéficier de subventions de l'Agence Eau Rhin Meuse et du Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le projet et à autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions.

Voté à l'unanimité.

### Approbation du programme voirie 2018 et demande de subvention :

Monsieur le Maire rappelle le programme voirie 2018 et informe le Conseil Municipal que ce programme est susceptible de bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental.

Les rues de l'Usine et de la Chaoteuse sont concernées par ce projet.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le projet et à autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention.

Voté à l'unanimité.

### Admission en non-valeur des produits irrécouvrables :

En date du 26 Février 2018, le Receveur Municipal de la Trésorerie d'Epinal Poincaré a demandé à ce que soit admis en non-valeur le produit suivant :

Budget Eau : 1.40 €

Voté à l'unanimité.

### Admissions en créances éteintes :

En date du 26 Février 2018, le Receveur Municipal de la Trésorerie d'Epinal Poincaré a demandé à ce que soient admis en créances éteintes les produits suivants :

Budget Eau : Années de référence 2014 et 2017 : 397.93 €

Budget Commune : Années de référence 2014 et 2015 : 568.35 €

Voté à l'unanimité.

### **Augmentation du tarif de l'eau à compter du 01 Janvier 2018 :**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le tarif de l'eau à compter du 01 Janvier 2018 comme suit :

- Abonnement compteur / an : 40.20 €
- Consommation eau (entre 0 et 500 m3/an) : 1.25 € le m3.
- Consommation eau (entre 500 et 1000 m3/an) : 1.20 € le m3.
- Consommation eau (1000 m3 et +/an) : 1.15 € le m3.

Voté à l'unanimité.

### **Fiscalisation de la participation communale au SIVUIS :**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la fiscalisation de la contribution communale 2018 au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la gestion des services d'incendie et de secours du secteur de Remiremont pour un montant de 3 948.40 €.

Voté à l'unanimité.

### **Participations de la Commune aux Syndicats et Associations pour l'année 2018 :**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver les participations de la commune aux syndicats et associations comme suit :

Syndicats :

- SDIS : 30 602.30 €
- SIVOM : 20 515.37 €
- SMIC : 685 €

Associations :

- Association des Maires : 305.22 €
- Association des Maires Ruraux : 115 €
- CNAS : 4 300 €
- ADEMAT : 20 €

Voté à l'unanimité.

### **Rémunération du personnel du service de l'eau :**

Monsieur le Maire propose de fixer le montant des remboursements de la masse salariale du budget de l'eau au budget de la commune à la somme de 8000 € et demande au Conseil Municipal de l'approuver.

Voté à l'unanimité.

### **Taux des trois taxes :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas modifier le taux des taxes locales et de délibérer ainsi sur les taux suivants :

- Taxe Habitation : 8.73 % des bases notifiées
- Taxe Foncière Bâti : 11.81 % des bases notifiées
- Taxe Foncière Non Bâti : 23.92 % des bases notifiées

Voté à l'unanimité.

### **Subventions versées aux associations :**

Monsieur le Maire propose de verser pour l'année 2018 les subventions municipales suivantes :

- AACDAP : 50 €
- Amicale des Anciens F.F.I : 50 €
- Amis de l'Abri : 80 €
- Bibliothèque de l'hôpital : 50 €
- Club des Chanterelles : 300 €
- France Adot 88 : 50 €
- La Prévention Routière : 50 €
- ADMR : 500 €
- Coopération Scolaire de Raon aux Bois : 500 € + 945 €
- USAAR : 350 €
- ADAVIE : 100 €
- Amicale des Sapeurs-Pompiers : 480 €
- USEP : 50 €
- FAVEC 88 : 50 €

Gilbert MANGIN ne prend pas part au vote.

Pour : 13      Abstention : 1 (Jean-Luc BOUTIN)      Contre : 0

### **Programme d'actions en forêt communale pour 2018 :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le programme forestier suivant :

- Travaux de maintenance : 7 539 € HT
- Travaux sylvicoles : 21 670 € HT
- Travaux d'infrastructure : 26 375 € HT
- Travaux cynégétiques : 1 507 € HT
- Bilan des amendements calco-magnésiens de 2011 : 550 € HT
- Travaux d'exploitation : 92 618 € HT

Voté à l'unanimité.

### **Constitution d'une provision pour litiges et contentieux :**

En application du CGCT, il convient de constituer une provision, par délibération, dès qu'il apparaît un risque de nature à conduire la Commune à verser une somme d'argent significative.

Un contentieux oppose la Commune à trois agents communaux qui ont introduit un recours indemnitaire auprès du Tribunal Administratif de Nancy en lui demandant de condamner la Commune à leur payer la somme de 50 000 € chacun au titre du préjudice qu'ils estiment avoir subi. Dans l'attente du jugement, il convient à la municipalité d'effectuer cette provision.

Un autre contentieux oppose également la commune à un administré pour une créance d'un montant de 3400 € pour loyers impayés.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver sur l'exercice 2018 la constitution d'une provision pour risques et charges de fonctionnement courant d'un montant de 153 400 € au compte 6815.

Voté à l'unanimité.

**Budget Primitif Commune Exercice 2018 :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif de la Commune comme suit :

**Section Fonctionnement :**

- Dépenses : 1 838 929.03 €
- Recettes : 1 838 929.03 €

**Section Investissement :**

- Dépenses : 752 615.07 €
- Recettes : 752 615.07 €

Voté à l'unanimité.

**Budget Primitif Eau Exercice 2018 :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif de l'Eau comme suit :

**Section Fonctionnement :**

- Dépenses : 118 252.06 €
- Recettes : 118 252.06 €

**Section Investissement :**

- Dépenses : 304 440.91 €
- Recettes : 304 440.91 €

Voté à l'unanimité.

**Soumission au Régime Forestier de la parcelle cadastrée section B N°508 :**

Dans le cadre d'une création d'une place de dépôt A Champé, Monsieur le Maire, en accord avec l'Office National des Forêts, vous demande d'accepter l'intégration dans le régime forestier de la forêt soumise la parcelle cadastrée section B N°508 d'une surface de 6120 m2.

Voté à l'unanimité.

**Proposition Offre Promotionnelle Santé Communale :**

AXA France a développé et distribue des contrats d'assurance complémentaire santé « Modulango ». Pour ces contrats, AXA France propose une offre promotionnelle aux administrés Raonnais en contrepartie d'une aide à l'information de cette offre promotionnelle par la Commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver cette offre promotionnelle.

Voté à l'unanimité.

**Refacturation entretien chaudières :**

L'entretien des chaudières des logements communaux a été réalisé et il appartient à la commune de le refacturer aux différents locataires.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la répartition suivante :

Appartements les Marronniers :

- Madame Renée LAMBOTTE : 76.44 €
- Madame Elise PICARD : 9.68 €
- Madame Marine THIRIAT : 79.85 €
- Monsieur Christian VALENTIN : 61.15 €
- Madame Agnès FADE : 78 €
- Madame Thérèse ALBUISSON : 78 €
- Madame Edith MORIZOT : 78 €

**Appartements Ancienne Ecole de la Racine :**

- Madame Evelyne GUERITOT : 72 €
- Monsieur Mickaël TALIETTI : 72 €

Voté à l'unanimité.

**Refacturation Gaz Les Marronniers :**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le calcul de répartition des charges de gaz pour la période du 15/09/2017 au 14/03/2018 comme suit :

- Monsieur Christian VALENTIN : 613.79 €. Acomptes sur charges : 180 €. Reste à percevoir : 433.79 €.
- Madame Elise PICARD : 384.71 €. Acomptes sur charges : 120 €. Reste à percevoir : 264.71 €.

Voté à l'unanimité.

**Création d'un poste non permanent pour un accroissement temporaire d'activité :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste non permanent pour le recrutement d'un agent technique non titulaire de droit public pour la période du 01/05/2018 au 31/08/2018 rémunéré à l'échelon 1, 35 heures par semaine.

Voté à l'unanimité.

**Indemnité de Conseil allouée au Comptable du Trésor chargé des fonctions de Receveur des Communes :**

Le Conseil Municipal est tenu de délibérer pour fixer le taux d'indemnité de conseil à verser au Receveur Municipal. Monsieur le Maire propose le taux de 100 %.

Voté à l'unanimité.

**Délégation au SDEV de la compétence optionnelle « Eclairage Public » pour les années 2019, 2020, 2021 et 2022 :**

La commune a la possibilité de déléguer la compétence Eclairage Public au SDEV. Monsieur le Maire propose de la conserver ainsi que la maîtrise d'ouvrage des investissements et la maintenance du réseau d'éclairage public.

Voté à l'unanimité.

**Approbation de l'avenant au Contrat Jeunesse pour un ALSH extrascolaire adolescents durant l'été :**

La Caisse d'Allocations Familiales des Vosges propose à la commune de signer un avenant au contrat jeunesse afin de créer un ALSH extrascolaire adolescents durant l'été.

Voté à l'unanimité.

**Informations diverses :**

- Un nouveau conciliateur de justice a été mandaté sur le canton ; il s'agit de Monsieur Pierre ANDRES.
- La compétence Assainissement sera très probablement transférée à la CAE le 01 Janvier 2019 et celle de l'eau le 01 Janvier 2020.
- Objets encombrants : pour toute demande d'enlèvement d'objets encombrants, il faut en premier lieu contacter le SICOVAD pour convenir d'un rendez-vous . Si ces encombrants ne peuvent être enlevés par le SICOVAD, ce dernier vous demandera de contacter l'Association AMI. A noter que les services du SICOVAD sont gratuits alors que ceux de l'Association AMI sont payants.
- La conférence Cybercriminalité animée par la Gendarmerie Nationale et organisée par la Commission Actions Sociales a connu un franc succès.
- Des travaux concernant les Etablissements recevant du Public (ERP) sont en cours dans tous les bâtiments communaux.
- Jean-Pierre ROUSSEL fait remarquer que des autres dépôts que ceux de branchages sont effectués aux Maxières.

**Philippe NOEL**  
**MAIRE**

